

BILAN DES CONTRÔLES 2020 & ÉVOLUTIONS 2021

Vendredi 5 Mars 2021



Sommaire de la présentation

1. Contexte et rappels sur les contrôles sur place
2. Contrôles Identification
 - 2.1 IPG bovins
 - 2.2 IPG ovins / caprins
3. Contrôles Paquet hygiène
4. Contrôles Bien-être animal
5. Contrôles Santé des végétaux
6. Contrôles Environnement
7. Contrôles Surface 1^{er} et 2nd piliers
8. Contrôles BCAE
9. Bilan financier des contrôles conditionnalité 2019
10. Evolution des non-conformités 2015-2020

1. Contexte et rappels sur les contrôles sur place

Contexte de la campagne 2020

Crise sanitaire (Covid-19) :

- *Arrêt momentané des contrôles pendant la période de confinement au printemps.*
- *Diminution des taux de contrôle en application du Règlement (UE) 2020/532 de la Commission du 16/04/2020 pour les différents domaines de la conditionnalité et de l'éligibilité aux aides.*
- *Adaptation de certaines modalités de contrôle (CSP AO/AC hors PDO, prise en compte des retards du service de La Poste pour les notifications bovines sous format papier).*





1. Contexte et rappels sur les contrôles sur place

Les taux de contrôle

	Taux de contrôle de base	Taux de contrôle suite Covid	Exploitations contrôlées en 2020
Identification bovine	3%	3%	103
Éligibilité ABA - ABL	5%	3%	83 (98 demandes d'aides)
Identification ovine, caprine	3%	3%	33
Éligibilité AO / AC	10%	3%	13
Paquet hygiène animale	1%	0,5%	26
Protection animale	1%	0,5%	26
Environnement	1%	0,5%	28
Paquet hygiène végétale (produits phytosanitaires)	1% (taux régional)	0,5%	29
Aides surfaciques	5%	3%	158
BCAE	1%	0,5%	30
TOTAL			347 exploitations (618 en 2019)



1. Contexte et rappels sur les contrôles sur place

Les pénalités et réductions

Les pourcentages de pénalité :

- *1 %, 3 %, 5 % ou 20 % (définis dans les grilles conditionnalité),*
- *Applicable sur le montant total des aides perçues l'année du constat.*

Le Système d'avertissement précoce (SAP) :

- *Applicable pour les non-conformités mineures,*
- *Possibilité de mettre en œuvre une action corrective.*

L'éligibilité aux aides (animaux et surface) :

- *Réduction liée au pourcentage d'écart entre le déclaré et le constaté.*



1. Contexte et rappels sur les contrôles sur place

Le système d'avertissement précoce (SAP)

Constat d'un non-respect « mineur » lors d'un contrôle



AVERTISSEMENT PRÉCOCE

= notification (à l'exploitant) du constat et de la possibilité de réaliser une action corrective dans un délai fixé



Pas de taux de réduction appliqué (pour ce constat) à l'issue du contrôle

Lors d'un nouveau contrôle au cours des 2 années suivantes

Vérification de la réalisation de l'action corrective



Constat de réalisation de l'action corrective dans le délai fixé

Constat de non-réalisation de l'action corrective dans le délai fixé



Pas d'anomalie



Application rétroactive d'un taux de réduction au titre de l'année du constat initial et de l'année en cours

Contrôle
année N

Contrôle
année N+1
ou N+2

2. Contrôle Identification

2.1 IPG Bovins

Les principaux points de contrôles



Identification individuelle des animaux

→ *Présence des 2 boucles, délai de pose des marques de rebouclage*

Notifications de mouvement des bovins dans les délais

→ *Mouvements non notifiés, dépassement de délai de notification pour les mouvements réalisés depuis le 1er janvier*



Cohérence passeport / animal

→ *Passeport absent ou surnuméraire, incohérence des données/animal*

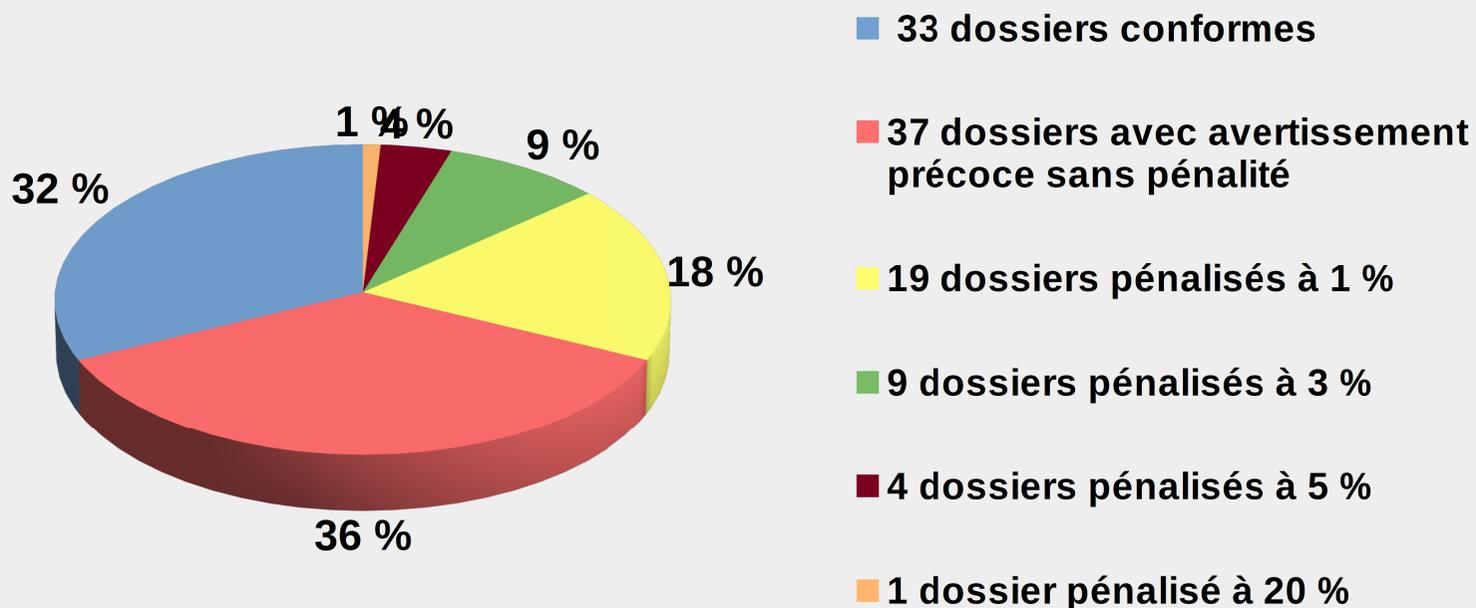


2. Contrôle Identification

2.1 IPG Bovins

Les résultats de contrôle conditionnalité

103 contrôles conditionnalité réalisés par l'ASP et la DDPP



2. Contrôle Identification

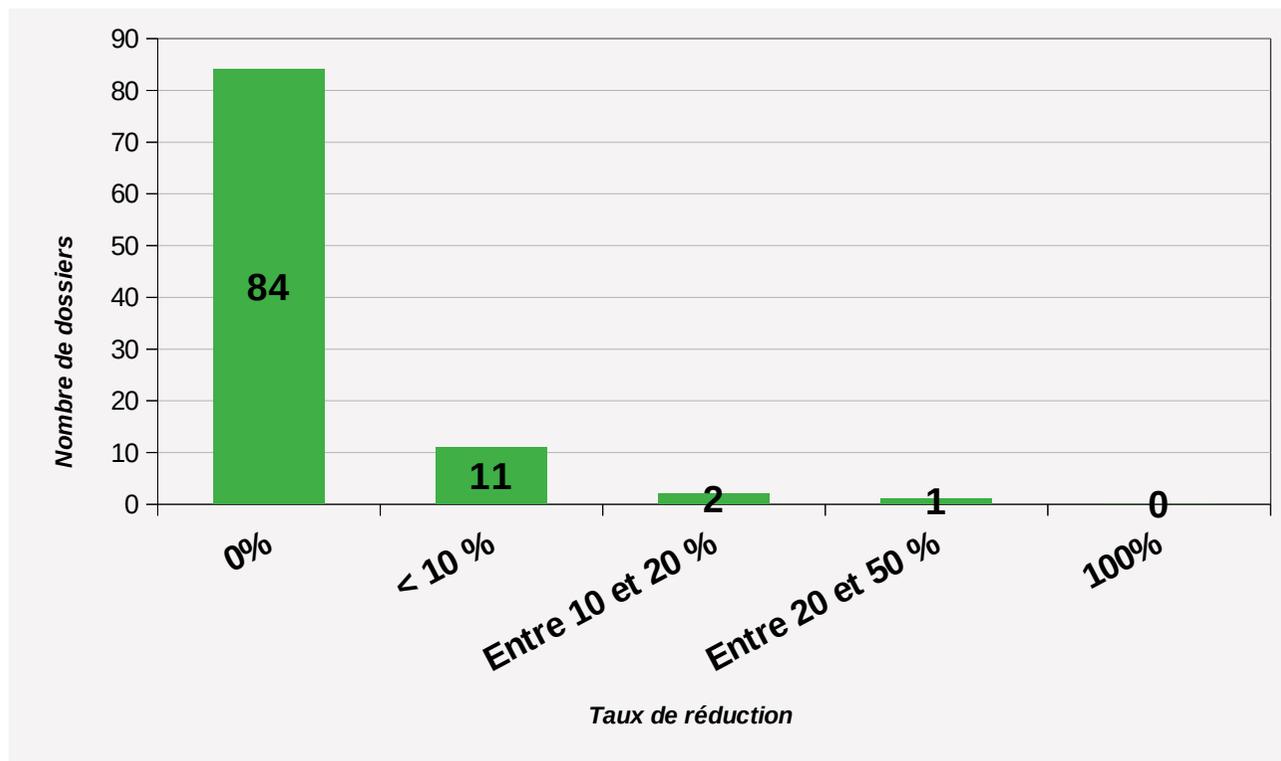
2.1 IPG Bovins

Les résultats de contrôle Éligibilité aux aides bovines

Nombre de dossiers contrôlés :

- ABA : 64
- ABL : 34

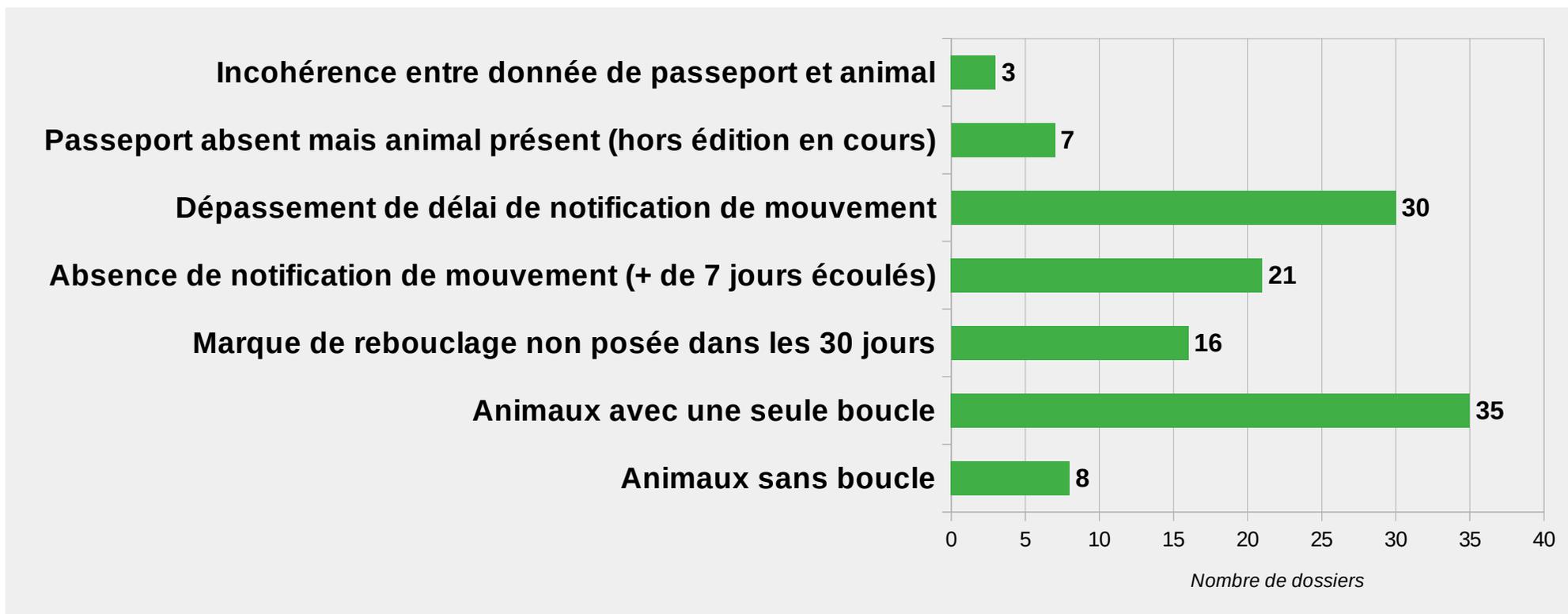
*(15 exploitations contrôlées
aux deux titres)*



2. Contrôle Identification

2.1 IPG Bovins

Les non-conformités entrant dans le cadre du Système d'Avertissement Précoce (SAP)



Remarques : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

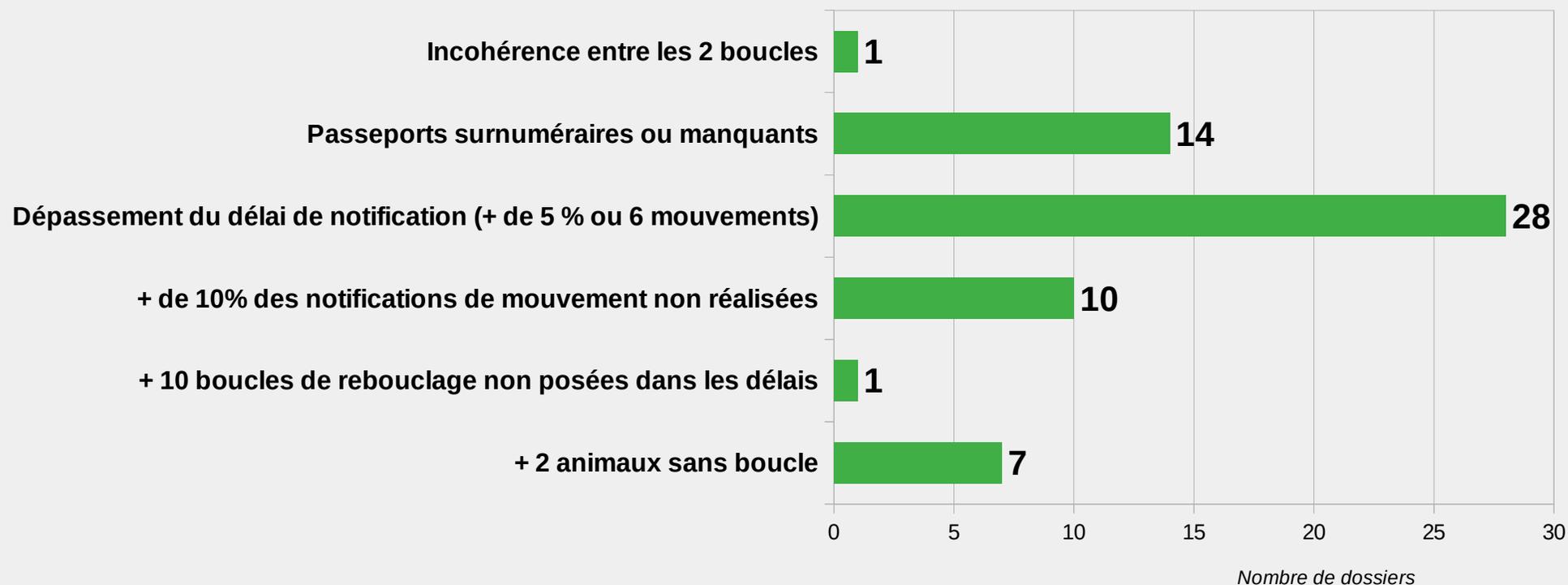


2. Contrôle Identification

2.1 IPG Bovins

Les non-conformités relevées

50 dossiers pénalisés



Remarques : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

2. Contrôle Identification

2.2 IPG Ovins-Caprins

Les principaux points de contrôle



Identification individuelle des animaux :

- *Boucles conventionnelle/électronique*

Contrôle documentaire du registre :

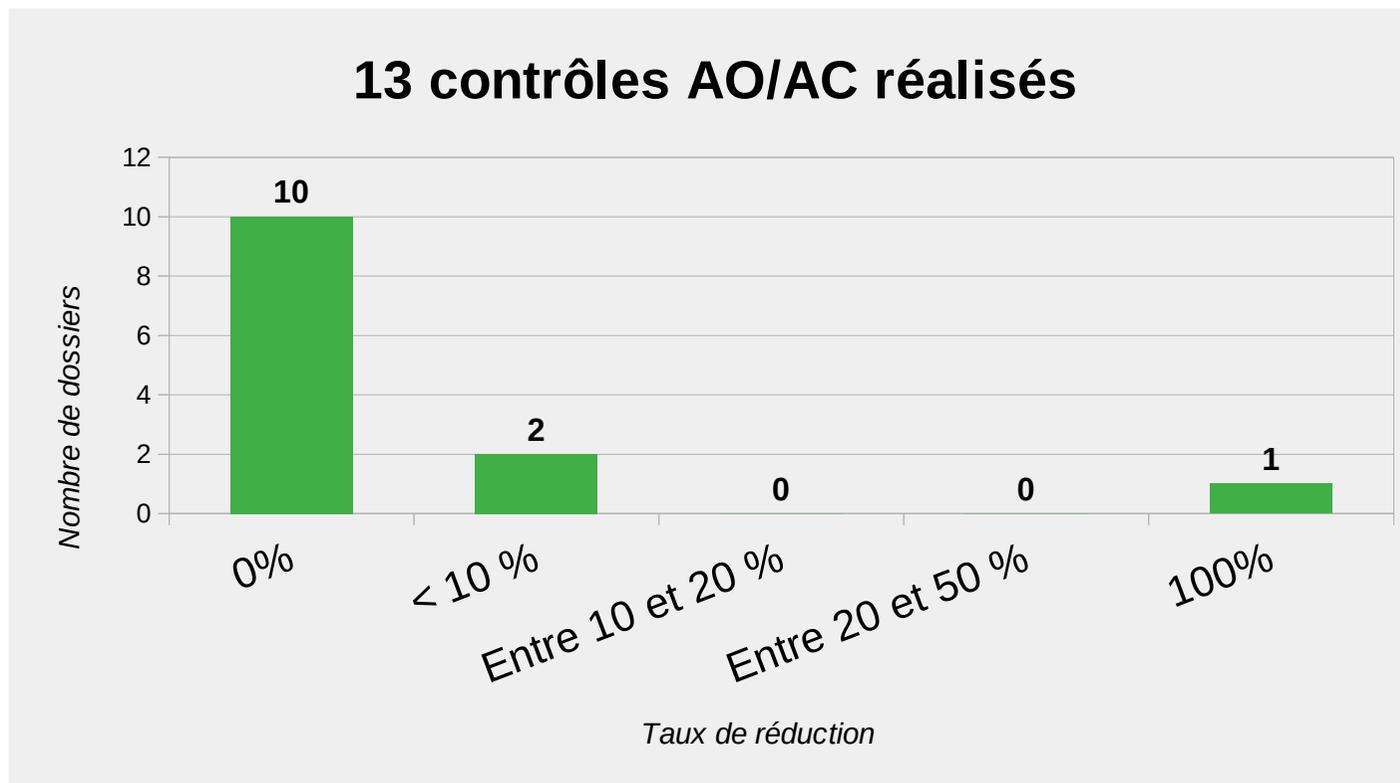
- *Document de pose des repères d'identification / carnet d'agnelage*
- *Recensement annuel*
- *Documents de circulation*
- *Notifications des mouvements par lot*



2. Contrôle Identification

2.2 IPG Ovins-Caprins

Les résultats de contrôle Éligibilité AO / AC

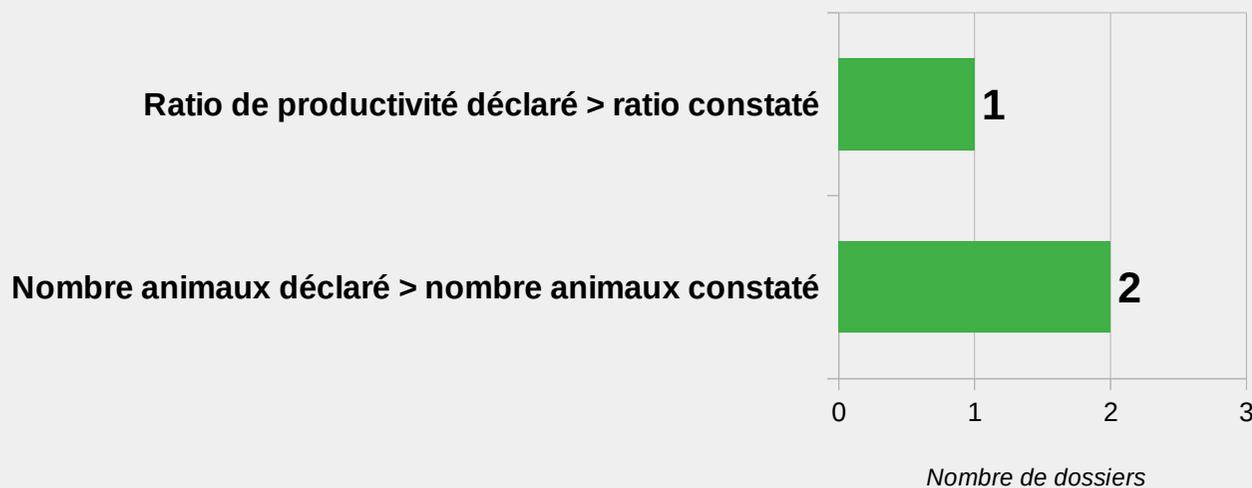


2. Contrôle Identification

2.2 IPG Ovins-Caprins

Les non-conformités relevées en Éligibilité AO / AC

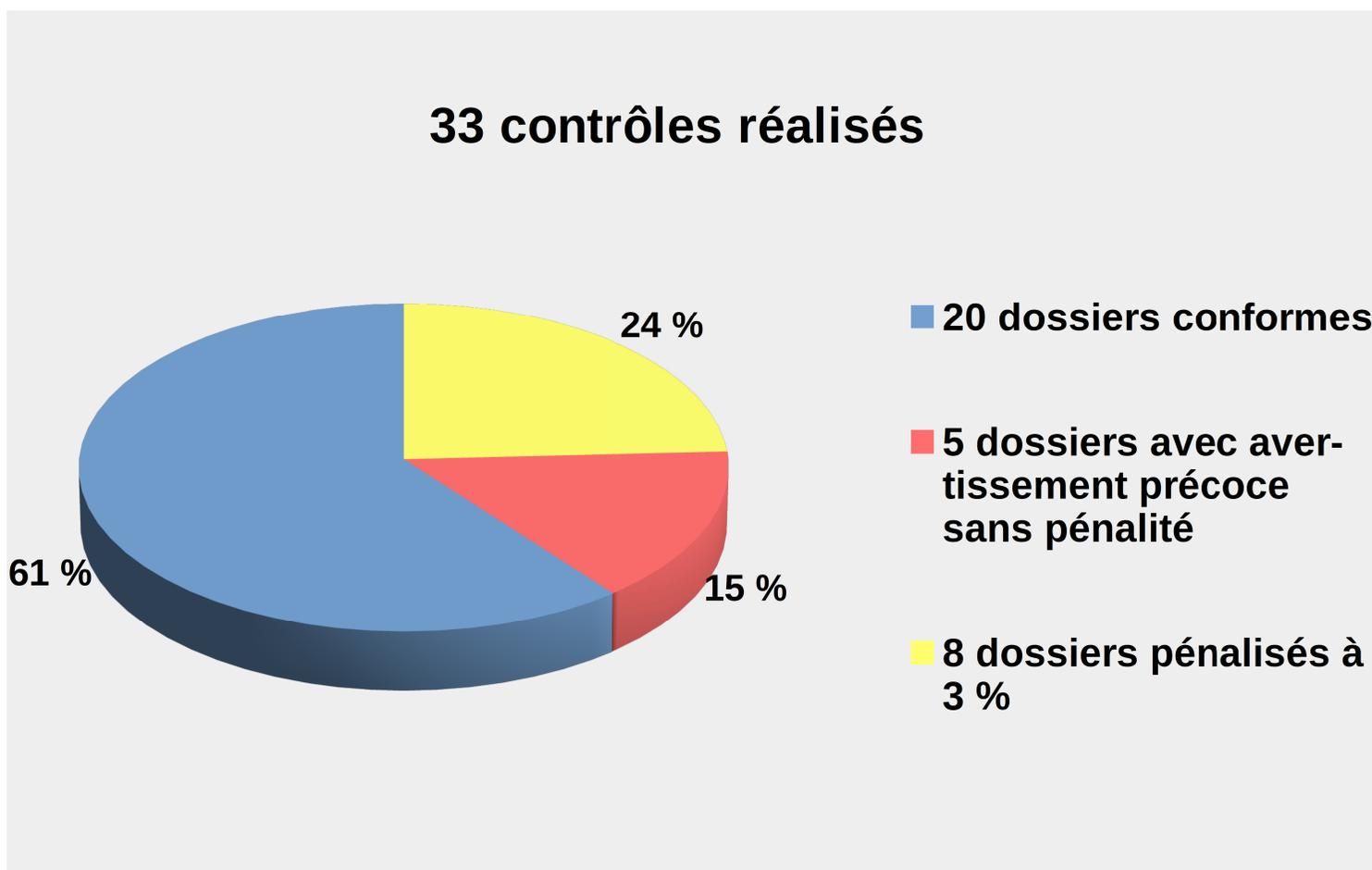
3 dossiers avec réduction



2. Contrôle Identification

2.2 IPG Ovins-Caprins

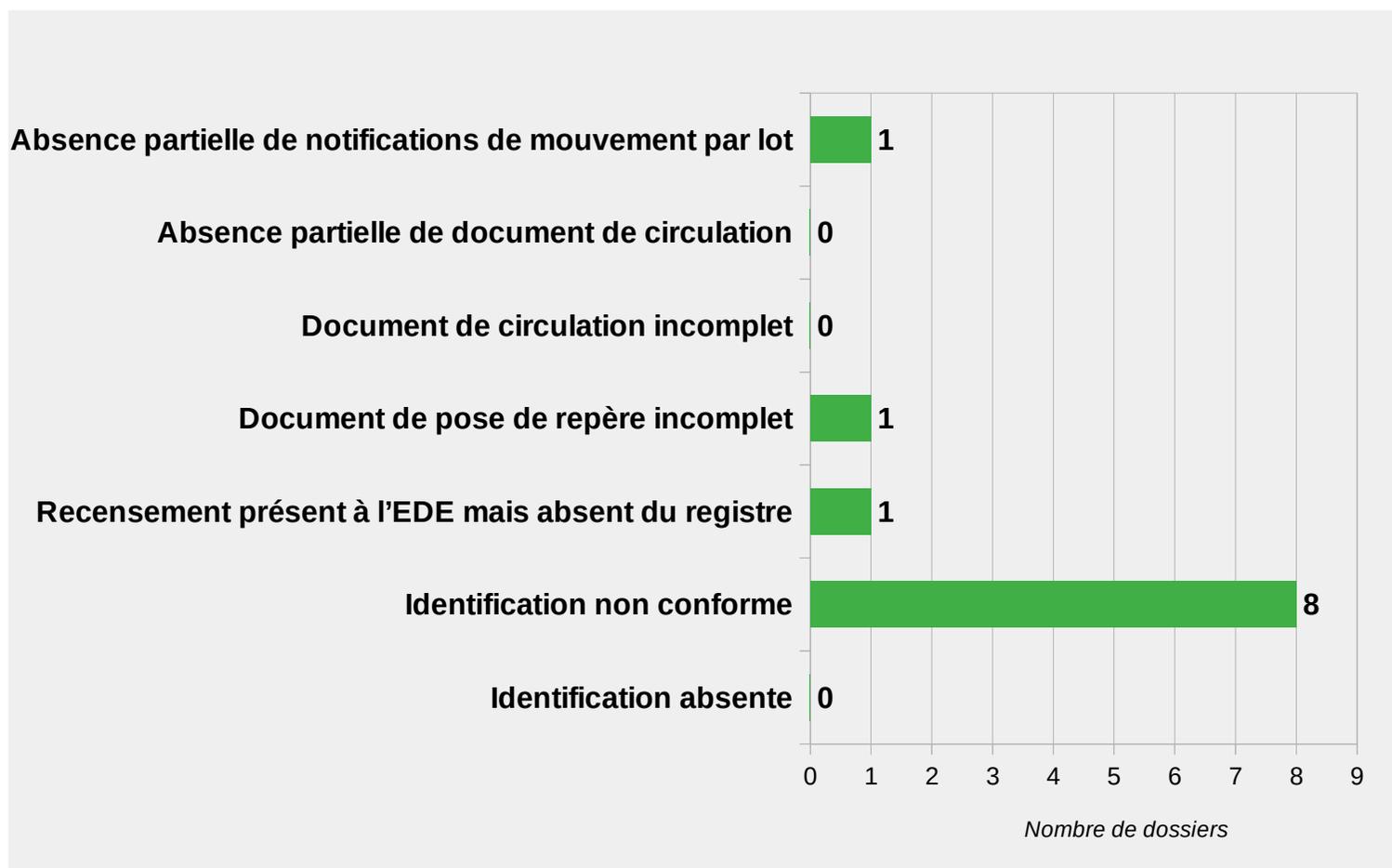
Les résultats de contrôles Conditionnalité



2. Contrôle Identification

2.2 IPG Ovins-Caprins

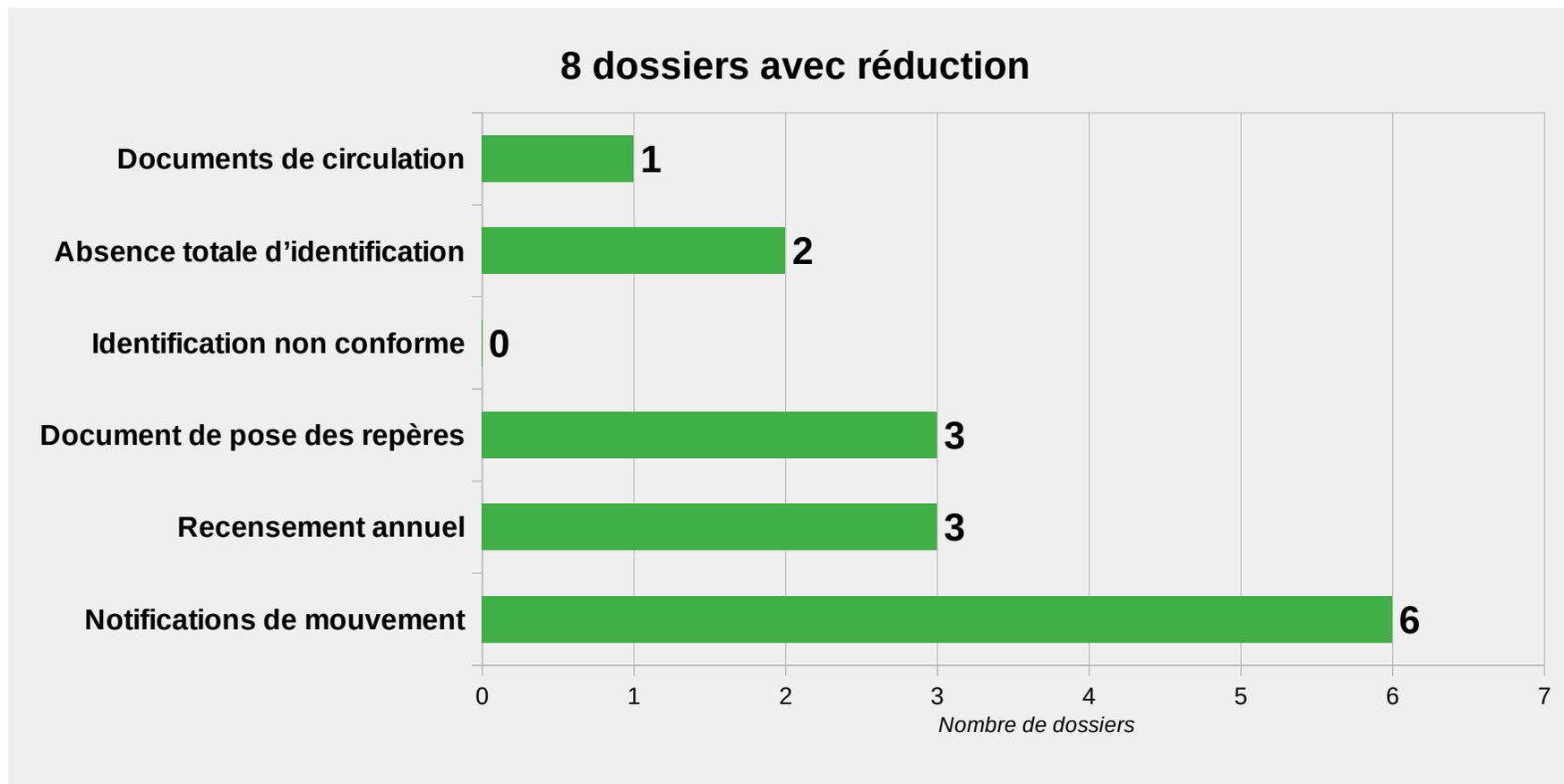
Les non-conformités entrant dans le cadre du Système d'Avertissement Précoce



2. Contrôle Identification

2.2 IPG Ovins-Caprins

Les non-conformités relevées en Conditionnalité



Remarques : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

2. Contrôle Identification

Les évolutions 2021



Aucune évolution pour 2021 concernant l'IPG bovin ou ovin/caprin



2. Contrôle Identification

Le suivi du SAP

En 2020, **6** dossiers contrôlés en année N-1 ou N-2 ont fait l'objet de la vérification de la réalisation d'une action corrective dans le cadre du SAP :

- *Non conformités mineures relevées dans le sous-domaine IPG ovins et/ou bovins en 2018 ou 2019.*
- *Vérifiées lors de contrôles 2020 IPG ou bien-être animal par l'ASP ou la DDPP.*
- *Résultats :*
 - ✓ *4 dossiers : remise en conformité validée*
 - ✓ *2 dossiers : remise en conformité non validée => dossiers pénalisés rétroactivement à 1 % pour le contrôle initial*



3. Contrôles Paquet Hygiène

Les principaux points de contrôle



Registre d'élevage

→ *Enregistrement des traitements médicamenteux, présence des ordonnances.*

Utilisation des médicaments

→ *Respect des temps d'attente, des indications portées sur l'ordonnance.*

Stockage des médicaments vétérinaires

→ *Local dédié, conditions particulières de conservation.*

Bonnes pratiques d'hygiène

→ *Machine à traire, local de stockage du lait et des œufs*

Plan de surveillance / Plan de contrôle

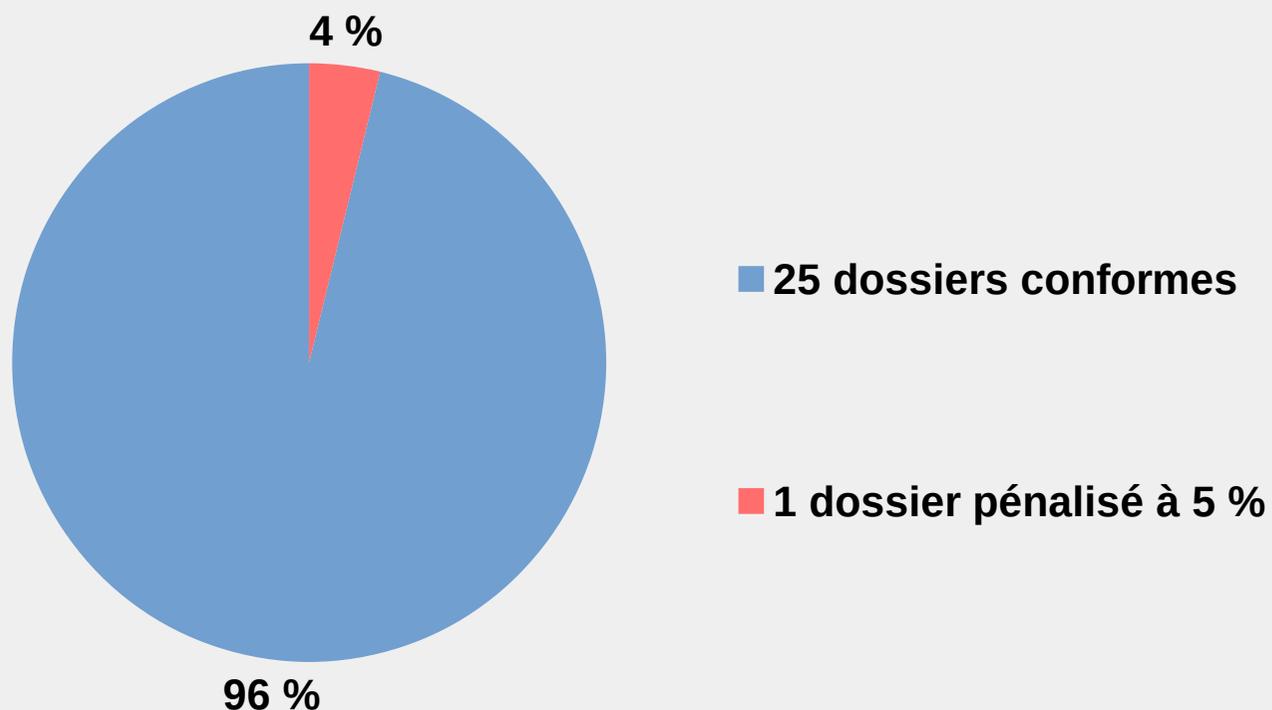
→ *Prélèvements (poils, urine...) pour analyse*



3. Contrôles Paquet Hygiène

Les résultats de contrôle

26 contrôles réalisés par la DDPP



3. Contrôles Paquet Hygiène

Les non-conformités relevées



Non-conformité relevée :

- *Absence totale d'enregistrement des traitements médicamenteux (1 dossier)*



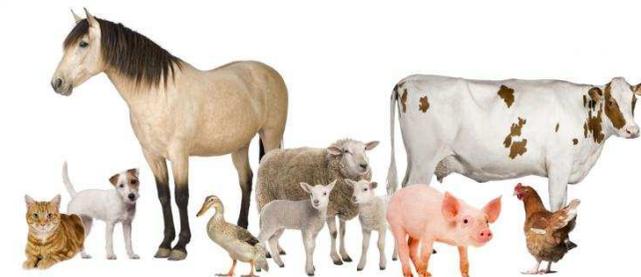
Évolutions 2021 :

- Aucune



4. Contrôles Bien-être animal

Les principaux points de contrôle



État des bâtiments d'élevage :

- Qualité de l'air, température, ventilation, aires de couchage ...

Santé des animaux et prévention des blessures :

- Soins aux animaux malades, recours au vétérinaire, local d'isolement, absence de matériaux tranchants ...

Alimentation et abreuvement des animaux :

- Fonctionnement des dispositifs, quantité, qualité ...

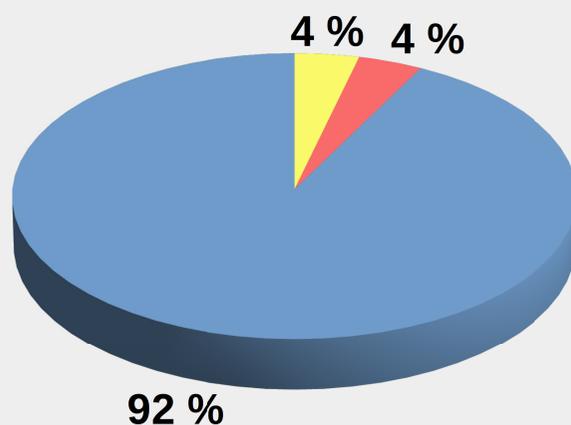
Points de contrôles particuliers pour les élevages de veaux et porcs en bâtiments



4. Contrôles Bien-être animal

Les résultats de contrôle et non-conformités relevées

26 contrôles réalisés par la DDPP



■ 24 dossiers conformes

■ 1 dossier pénalisé à 1 %

■ 1 dossier pénalisé à 9 %
(répétition d'anomalie)

4. Contrôles Bien-être animal

Les résultats de contrôle et non-conformités relevées

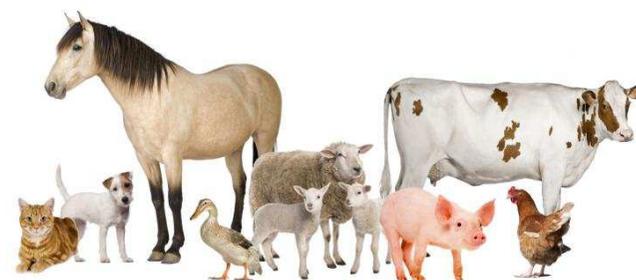
Non-conformités relevées :

- *Alimentation de mauvaise qualité (1 dossier)*
- *Protection des porcs contre les prédateurs non conforme (1 dossier)*



Évolutions 2021 :

- Aucune



5. Contrôles Santé des végétaux

Les principaux points de contrôle



Contrôle technique du pulvérisateur :

→ À réaliser tous les 5 ans, attestant de la conformité du matériel

Exigences des AMM (autorisations de mise sur le marché) :

→ Pour l'usage et les conditions d'emploi (dose, délai, ZNT...)

Registre phytosanitaire

→ Présence et complétude

Stockage des produits

→ Local/armoire dédié, aéré, fermé à clef

Déflecteurs sur semoir à maïs

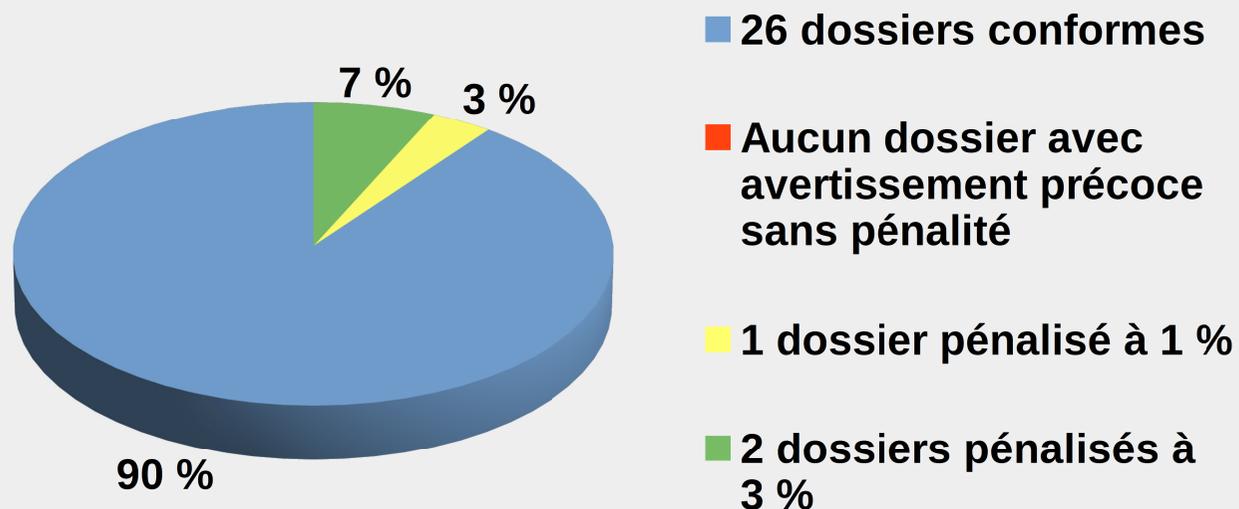
Certificat individuel « certiphyto »



5. Contrôles Santé des végétaux

Les résultats de contrôle

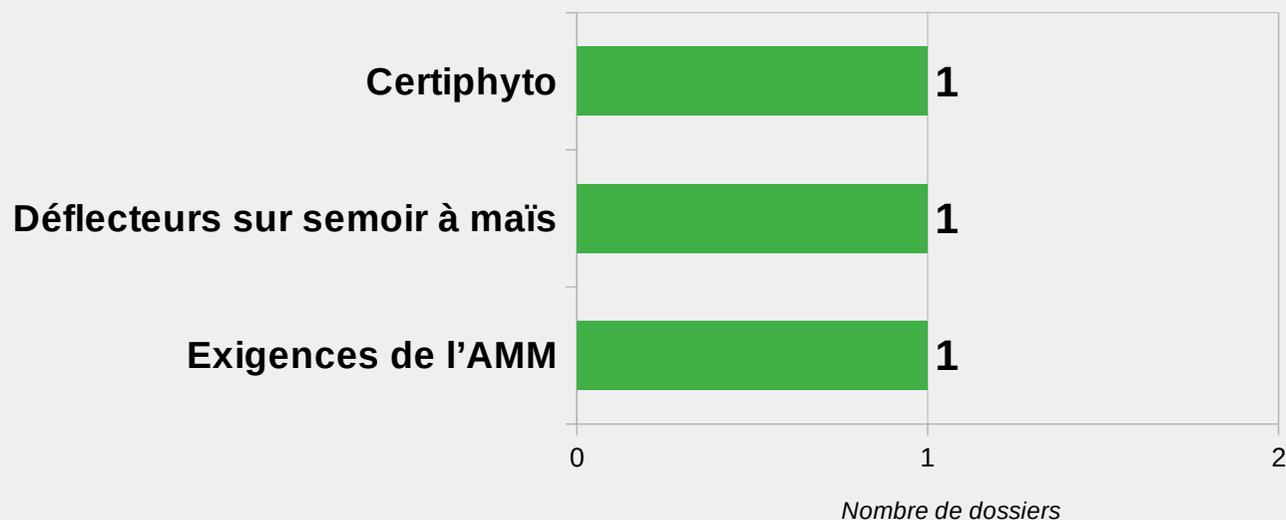
29 contrôles réalisés par le SRAL



5. Contrôles Santé des végétaux

Les non-conformités relevées / évolution

3 dossiers avec réduction



**Aucune
évolution
pour 2021**

Remarques : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

6. Contrôles Environnement

Les principaux points de contrôle

2 directives contrôlées :

- *Directive Oiseaux / Habitats*
- *Directive Nitrates*

Directive Oiseaux / Habitats :



Respect des mesures de protection des habitats et des espèces :

- ➔ *Interdiction de coupe d'arbre entre le 1er avril et le 31 juillet, ou d'écobuage*
- ➔ *Non-destruction d'une espèce ou d'un habitat protégés*
- ➔ *Absence d'autorisation de travaux au sein d'un site Natura 2000*



6. Contrôles Environnement

Les principaux points de contrôle

Directive Nitrates : Protection des eaux contre la pollution par les nitrates en zone vulnérable :

Stockage des effluents d'élevage :

- *Capacités de stockage suffisantes, étanchéité des ouvrages*

Plan prévisionnel de fumure et cahier d'enregistrement :

- *Présence/complétude des documents*
- *Raisonnement de l'équilibre de la fertilisation azotée*

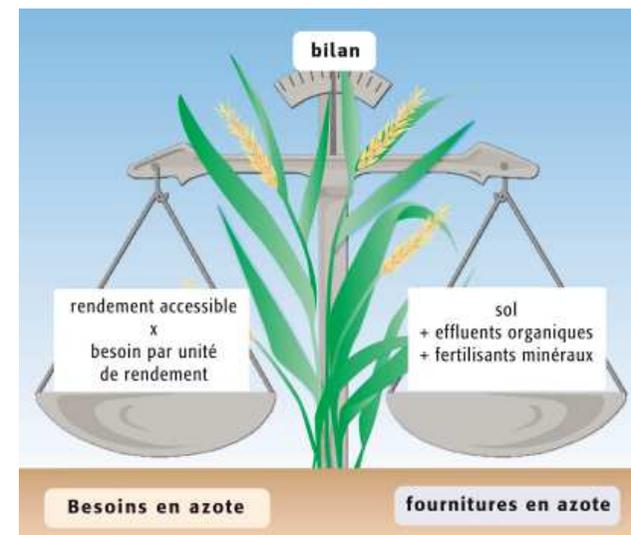
Analyse « reliquats sortie hiver »

Périodes et conditions particulières d'épandage :

- *Respect des périodes d'interdiction / forte pente / sol gelé ou inondé*

CIPAN → *dates d'implantation / destruction*

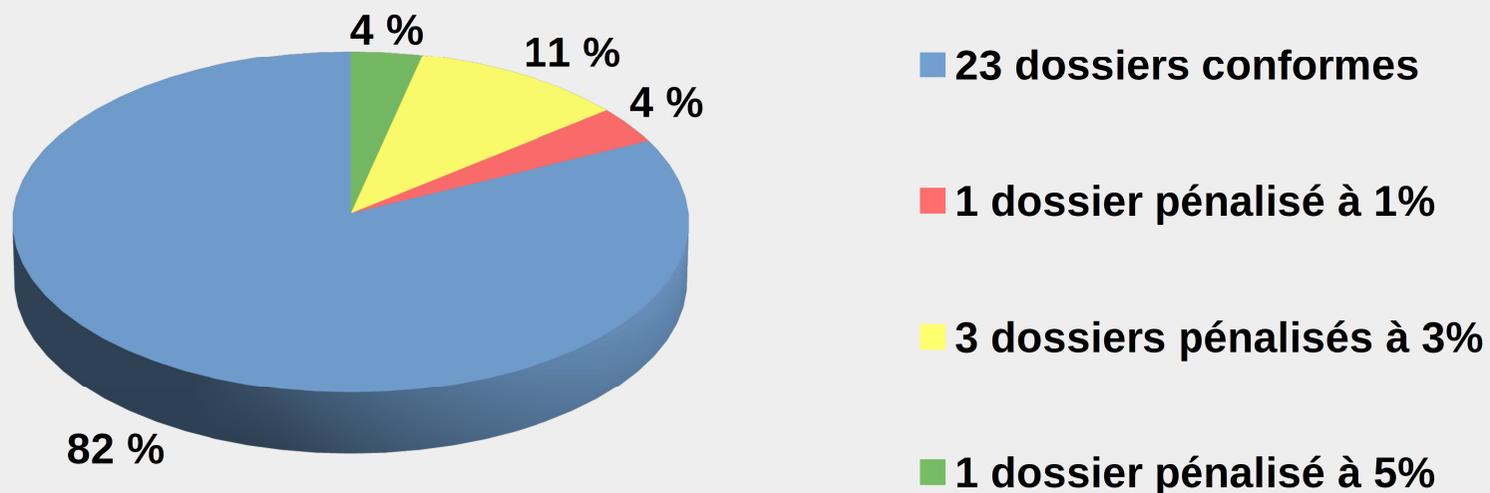
Bandes enherbées → *présence / largeur / couvert / pratique d'entretien*



6. Contrôles Environnement

Les résultats de contrôle

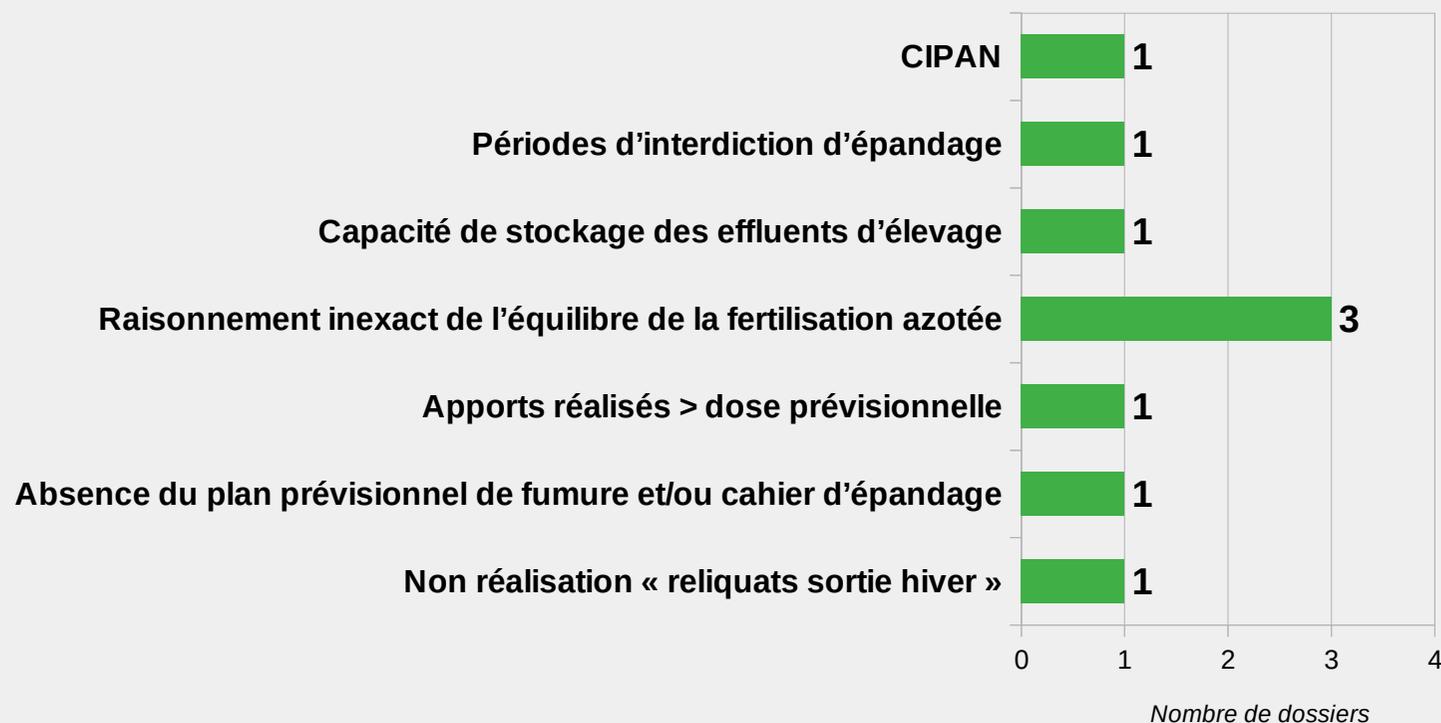
28 dossiers contrôlés dont 11 en zone vulnérable



6. Contrôles Environnement

Les non-conformités relevées (seulement sur la directive Nitrates)

5 dossiers sanctionnés



**Aucune
évolution
pour 2021**

Remarques : les dossiers peuvent cumuler plusieurs non-conformités.

7. Contrôles Surface 1^{er} et 2nd piliers *La campagne 2020*



Contrôles sur place (CSP) :

- Réalisés en zone de télédétection par photo interprétation (été 2020) puis retour terrain si nécessaire (automne 2020)
- 158 dossiers contrôlés
- Modalités de contrôle qui évoluent (PCE privilégiée, résultats PCE/CSP accessibles sur Télépac uniquement)
- Résultats de contrôles traités
- MAEC et Bio non contrôlés (19 contrôles prévus au premier trimestre 2021)

Visites instruction (VI) :

- Contexte particulier de recontrôle des surfaces en VI 2015 suite à audit de la Commission Européenne
- 135 visites instruction réalisées par l'ASP (août-sept 2020)
- Résultats des visites traités

8. Contrôles BCAE

Les principaux points de contrôle

Bandes tampons le long des cours d'eau

- *Présence, largeur, pratique d'entretien*

Prélèvements pour l'irrigation

- *Autorisation de prélèvement, compteur*

Protection des eaux souterraines

- *Absence de rejet de substances interdites, distance stockage d'effluent/points d'eau souterraine*

Couvertures minimales des sols

- *Date de semis des jachères, CIPAN en ZV*

Limitation de l'érosion

- *Travail des sol inondés, labour des parcelles en pente > 10 %*



8. Contrôles BCAE

Les principaux points de contrôle

Non brûlage des résidus de cultures

Maintien des particularités topographiques

→ *Maintien des haies, mares et bosquets*



Nombre de dossiers contrôlés en 2020 : 30

→ *9 dossiers avec une non conformité sur le maintien des particularités topographiques*

→ *Sanctions à définir (non instruites à ce jour)*

De plus, 15 dossiers concernés par un contrôle induit et une non conformité sur le maintien des particularités topographiques.

→ *Sanctions à définir (non instruites à ce jour)*



8. Contrôles BCAE

Les points de vigilance et évolutions 2021

Points de vigilance :

- Les cours d'eau à border au titre de la BCAE 1 (nouvelle mise à jour de la cartographie).

Carte disponible :

- *sous TELEPAC 2021 pour les exploitants lors de la télédéclaration 2021*
 - *<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/cours-eau-bcae-2021>*
- Obligation de maintien des particularités topographiques

Évolutions 2021 :



- SAP possible en cas d'absence de bande tampon le long des cours d'eau nouvellement qualifiés BCAE en 2021.



9. Bilan financier conditionnalité 2019

2019	Dossiers contrôlés (a)	Dossiers en anomalie	Montant d'aide contrôlé (b)	Montant des pénalités (c)	% targe d'aide retenu (c/b)	Montant de pénalité min	Montant de pénalité max	Montant moyen de pénalité/exploitant contrôlé (c/a)
Santé des végétaux	56	4	1 856 236 €	2 259 €	0,1%	43 €	1 229 €	40 €
Identif/paq hyg	198	70	7 383 337 €	74 103 €	1,0%	44 €	6 341 €	374 €
Protection animale	51	1	2 264 578 €	1 515 €	0,1%	1 515 €	1 515 €	30 €
Environnement	63	12	1 405 174 €	6 110 €	0,4%	9 €	1 199 €	97 €
BCAE	56	3	1 240 799 €	1 654 €	0,1%	360 €	652 €	30 €
TOTAL	424	90	14 150 124,00 €	85 641,00 €	0,6%			202 €

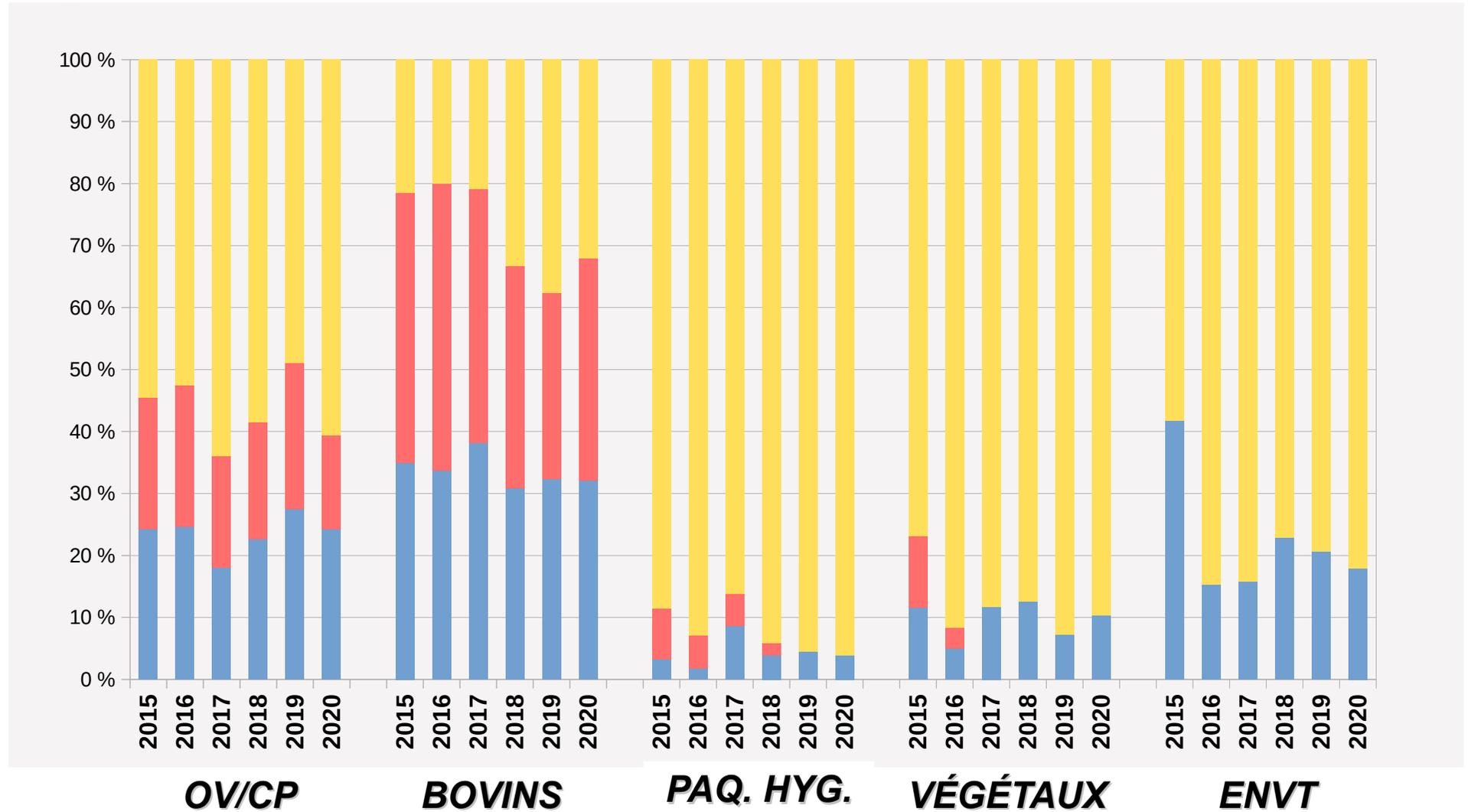
10. Evolution des non-conformités

Période 2015-2020

■ conformes

■ avec SAP

■ pénalisés



Merci de votre attention.

